

**M. Taylor:** Madame le Président, si vous m'en laissez le temps, je pourrais relire le discours du député et vous montrer qu'il contient au moins trois gros mensonges. Si vous voulez que je dise . . .

**Mme le Président:** Les députés sont libres de faire des déclarations à la Chambre. Quoi qu'on puisse penser de ses déclarations, on ne peut pas accuser un député de proférer des mensonges. Le député ne nous aide pas beaucoup en répétant cette expression. Tout serait plus simple s'il voulait bien nous assurer que les paroles rapportées dans le hansard allaient bien au-delà de sa pensée.

**M. Taylor:** Madame le Président, je ne peux pas dire que mes paroles sont allées au-delà de ma pensée. C'est exactement ce que je voulais dire. Si vous préférez que je parle de «pure invention», d'accord, mais il nous a fait un mensonge. Il a menti en nous traitant de «chacals»; c'est de la pure invention. Si vous voulez que je mente, vous ne me laissez pas le choix, mais j'ai horreur du mensonge.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Un député peut penser ce qu'il veut des déclarations d'un autre député, mais il ne peut pas l'accuser ouvertement et directement de proférer un tissu de mensonges. Je prie le député de ne pas remplacer cette expression par une autre, car ce n'est pas possible, mais de retirer cette expression.

**M. Taylor:** Madame le Président, je ne suis pas disposé à la retirer. Je dirai que c'est une pure invention, car c'était exactement cela.

**Mme le Président:** Le député doit comprendre que j'accepterai «pure invention», mais il doit retirer l'expression qu'il a d'abord employée, «tissu de mensonges», sinon il sait ce qui arrivera.

**M. Taylor:** Madame le Président, je suis d'accord pour remplacer l'expression «tissu de mensonges» par «pure invention».

**Mme le Président:** Le député retire-t-il l'expression «tissu de mensonges»? La retire-t-il sur-le-champ?

**M. Taylor:** Madame le Président, si vous voulez remplacer l'expression «tissu de mensonges» par «pure invention», je suis d'accord.

**Des voix:** Rétractez-vous!

**M. Taylor:** Mon œil!

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, les termes employés par le député de Bow River peuvent et devraient être acceptables, à mon sens . . .

**Des voix:** Non.

**M. Nielsen:** . . . aux yeux de la présidence. Je crois, par ailleurs, que le député de Spadina (M. Heap) devrait les juger acceptables. Sinon, si le débat continue, je pourrais soulever d'autres questions de privilège ayant directement trait à cette discussion, notamment à propos de l'emploi du terme «chacal». Je ne le ferai pas maintenant. Je n'en ai pas l'intention. La

*Privilège—M. Heap*

présidence et le député concerné devraient juger les termes employés par le député de Bow River acceptables.

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais mettre mon grain de sel dans ce débat très important . . .

**M. Crosbie:** Habituellement, oui.

**M. Broadbent:** . . . le député de Bow River a protesté contre l'emploi du terme «chacal». Je comprends le contexte dans lequel ce terme a été employé et je suis certain que mon collègue ne voulait pas dire vraiment que les députés assis à sa droite étaient des chacals. Il a commis l'erreur de croire que ces êtres qui ressemblent à des chacals sont des chacals. Il ne mentait pas; il donnait son avis, madame le Président.

● (1510)

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, à strictement parler, dès que la présidence ordonne à un député de retirer ses paroles, l'affaire ne va pas plus loin normalement. Tout est là. Le leader de l'opposition à la Chambre a essayé de vous convaincre que ce n'est pas ce que le député a dit, même après que le député en cause ait, par trois fois, refusé de se rétracter, et il ne vous reste donc qu'à le lui ordonner une fois de plus.

Il n'empêche, madame le Président, qu'en ce qui concerne nos droits et privilèges, le Règlement s'applique également à tous les députés des deux côtés de la Chambre. Le député qui en a traité un autre de menteur et à qui vous demandez de retirer ses paroles n'a pas d'autre choix que de s'exécuter.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai suivi sans rien dire tout ce qui s'est passé. J'ai écouté les observations du député de Bow River (M. Taylor); et je me rappelle l'avoir entendu dire: «Madame le Président, si vous voulez remplacer l'expression «tissu de mensonges» par «pure invention», je suis d'accord». Selon moi, cela équivaut à une rétractation.

**Mme le Président:** Il y a une nuance entre «remplacer» et «se rétracter», mais je crois que les deux députés pourraient en quelque sorte clore l'incident en se mettant d'accord. Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'utilisation de termes antiréglementaires. Il faut se demander si l'expression, même si elle est de celles qui sont à proscrire, cause un émoi à la Chambre. Il arrive que ces expressions passent inaperçues et ne créent pas d'agitation.

Je me demande si le député de Spadina estimerait que son honneur est sauf du fait que le député de Bow River (M. Taylor) a substitué l'expression «pure invention» à celle qu'il a proférée à la Chambre.

**M. Heap:** Madame le Président, je constate que selon Beaudesne, l'expression «pure invention» est un terme à proscrire.